



Communiqué de presse

Date 19 juin 2018
Embargo 19 juin 2018, 10 h 15

Parution de la troisième édition de l'ouvrage de référence sur le système éducatif suisse

DEFR (SEFRI) / CDIP, 19 juin 2018. Le rapport 2018 sur l'éducation en Suisse vient de paraître. Il recense, sur plus de 300 pages, les connaissances actuelles sur le système éducatif suisse et sur son efficacité, de l'école obligatoire à la formation continue. Il a été remis aujourd'hui lors d'une conférence de presse au chef du DEFR, Johann N. Schneider-Ammann, et à la présidente de la CDIP, Silvia Steiner.

Le rapport 2018 sur l'éducation en Suisse réunit les données et les informations issues de la statistique, de la recherche et de l'administration sur l'ensemble du système éducatif suisse. Il couvre près de 500 thèmes, dont les cinq exemples ci-après donnent un aperçu :

- Au nombre des défis importants rencontrés actuellement par le système éducatif suisse, le rapport sur l'éducation aborde les questions liées à la migration et la numérisation. Un tiers des jeunes âgés de 15 à 17 ans sont issus de l'immigration. Afin d'étudier en détail leur intégration, le rapport sur l'éducation estime qu'il serait nécessaire de disposer de données statistiques plus complètes, recensant aussi la langue, l'origine culturelle, l'origine socio-économique et la durée de séjour dans le pays. Nombre d'études menées jusqu'ici imputent la responsabilité des difficultés scolaires rencontrées par ces jeunes à leur seul passé migratoire, une vision trop réductrice selon le rapport sur l'éducation.
- La numérisation dans le domaine de la formation est un point sur lequel on ne dispose pas encore de suffisamment de résultats de la recherche ou d'indicateurs. La numérisation et, par voie de conséquence, l'automatisation se sont largement imposées ces vingt dernières années dans le monde du travail. Le rapport sur l'éducation relève cependant qu'il est difficile de prévoir l'ampleur future et surtout la rapidité des répercussions de ces processus.
- La formation professionnelle est mise au défi de s'adapter à ces nouveaux processus, du fait qu'elle doit transmettre des compétences utiles sur le marché du travail. Dans une étude internationale sur l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises, la Suisse se place au premier rang, ex aequo avec l'Autriche. Le partenariat mis en place en Suisse semble donc être en mesure de garantir une corrélation étroite et équilibrée entre les acteurs du système éducatif et ceux du monde du travail.

- L'efficacité des différentes formes d'enseignement intégratif est un sujet central de la recherche en éducation et il le restera à l'avenir. Selon le rapport sur l'éducation, les avantages de ce modèle pour les enfants nécessitant un soutien intégratif sont déjà confirmés par diverses études. Leurs camarades de classe ne souffrent d'aucun inconvénient ; l'évolution de leurs performances est comparable à celle des élèves de classes sans soutien intégratif.
- Le processus de la tertiarisation est appelé à se poursuivre en Suisse, même s'il perd quelque peu de sa dynamique. Selon les prévisions de l'OFS, environ 60 % de la population sera titulaire d'un diplôme de formation tertiaire (haute école ou formation professionnelle supérieure) d'ici à 2045, contre 40 % en 2015. Cette progression répond aussi à une demande réelle du marché de l'emploi, car les revenus relatifs des diplômés du degré tertiaire (rendements de la formation) sont restés plus ou moins constants au fil des ans. Aucune différence marquante n'est d'ailleurs constatée sur le plan des rendements de la formation entre la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles.

Conclusions du rapport sur l'éducation

Se fondant sur les rapports sur l'éducation publiés en 2010 et en 2014, la CDIP et le SEFRI ont fixé en 2011 et 2015 des objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation. Chacun contribue dans les limites de ses compétences à l'atteinte de ces objectifs. Les cantons sont responsables de l'école obligatoire. Le domaine postobligatoire est placé sous la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons, qui coordonnent leurs efforts. Sur la base du nouveau rapport sur l'éducation, la CDIP et le SEFRI procéderont au cours des prochains mois à une évaluation approfondie de la pertinence des objectifs fixés en commun afin de déterminer s'il est nécessaire de les modifier ou d'en fixer de nouveaux.

Le rapport 2018 sur l'éducation livre de premières indications sur la réalisation des objectifs :

- L'harmonisation des structures et des objectifs de l'école obligatoire a déjà bien progressé au cours des dernières années. Sur le plan de l'harmonisation des objectifs, il est à noter que pour la première fois, tous les cantons travaillent avec le plan d'études élaboré dans leur région linguistique (Lehrplan 21, plan d'études romand, piano di studio) ou ont décidé de son introduction. La CDIP procédera à un bilan complet en 2019.
- En 2011 déjà, la Confédération et les cantons avaient, dans un objectif politique commun concernant la formation, émis la volonté que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. L'accent est mis sur les jeunes qui n'ont pas effectué l'entier de leur scolarité en Suisse. Grâce à la modernisation de la statistique sur la formation effectuée par l'OFS, on dispose pour la première fois de taux de diplômés stables et différenciés, au détriment cependant de la comparabilité avec les résultats des années précédentes. En moyenne, le taux nouvellement calculé s'établit à 91 % pour l'année 2015. Avec 94 %, les jeunes de nationalité suisse atteignent presque le taux visé de 95 %, tandis que celui des migrants est de 86 % (nés en Suisse) et de 73 % (nés à l'étranger), soit un résultat plus éloigné du taux visé dans l'objectif.
- Un autre objectif concerne la volonté de garantir à long terme un accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. Les précédentes éditions du rapport sur la formation faisaient déjà état de fortes disparités des compétences entre les titulaires d'une maturité gymnasiale. Plusieurs mesures mises en œuvre actuellement par les cantons, notamment le plan d'études cadre que la CDIP a complété en 2016 avec des compétences disciplinaires de base en langue première et en mathématiques requises pour l'aptitude aux études supérieures, n'ont pas encore été évaluées.

- Les causes du nombre d'abandons des études universitaires restent, selon le rapport sur l'éducation, encore trop peu connues pour pouvoir prendre des mesures ciblées. Le rapport sur l'éducation indique, à titre de résultat intermédiaire, que les notes de maturité influent fortement sur la réussite des études. Un aspect qui doit encore faire l'objet d'analyses plus poussées.
- Dans le domaine MINT et dans le secteur de la santé, la pénurie de personnel qualifié pourrait s'atténuer à l'avenir. Par exemple, les hautes écoles enregistrent une nette hausse de leurs diplômés dans les branches MINT depuis 2010 et les prévisions sont optimistes quant à la poursuite de cette tendance ces prochaines années.

Lors de la conférence de presse, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et la présidente de la CDIP, la conseillère d'État Silvia Steiner, ont souligné dans une première appréciation que l'harmonisation de l'école obligatoire, le taux de 95 % de diplômés du secondaire II et les autres objectifs fixés sont des processus à long terme et que la Confédération et les cantons sont résolus à poursuivre leurs efforts dans ce domaine. Dans le cadre de la coopération comme dans les objectifs communs, une attention particulière sera accordée à la numérisation dans le domaine de la formation.

Informations générales

Le rapport 2018 sur l'éducation en Suisse présenté aujourd'hui a été élaboré par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) à Aarau sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

En vertu de la Constitution fédérale (art. 61a, al. 1, Cst.), la Confédération et les cantons veillent ensemble, dans les limites de leurs compétences respectives, à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. L'un des instruments permettant d'atteindre cet objectif constitutionnel est le monitoring de l'éducation, un processus à long terme porté conjointement par la Confédération et les cantons. Le rapport sur l'éducation en Suisse, lancé en 2010 et publié à intervalle de quatre ans, est un produit important du monitoring. Ses résultats soutiennent les services administratifs en charge de l'éducation et la politique éducationnelle dans la prise de décisions. Le rapport s'adresse aussi à un public intéressé par les questions de formation.

Documentation

- L'éducation en Suisse – rapport 2018 : www.bildungsbericht.ch

Renseignements

[Questions relatives au rapport 2018 sur l'éducation en Suisse](#)

Prof. Stefan C. Wolter, directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, stefan.wolter@skbf-csre.ch

[Questions aux mandants](#)

Communication SEFRI, 058 463 04 59, medien@sbfi.admin.ch
Service de presse de la CDIP, 031 309 51 12, presse@edk.ch